

Informations notariales

1) Bien situé à NAMUR, Avenue Cardinal Mercier n°31, paraissant cadastré section G n°204A3 et appartenant à

Date de construction :

Entre : 1875 et 1899 - Statut urbanistique du bien : Maison.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien a fait l'objet de permis d'urbanisme :

<i>Date</i>	<i>Objet</i>
16/12/2008	<i>Transformation et extension d'une habitation</i>

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans un périmètre: "Périmètre d'agglomération".

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Périmètre d'intérêt Patrimonial.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.

Pour correction le 30 avril 2026

N. GODART